

Cullettività di Corsica  
Collectivité de Corse

Direzione Generale di i Servizi  
Direction Générale des Services

Direzione Generale Aghjunta in carica di l'infrastrutture, di i  
Trasporti, di a mubilità è di i casali  
Direction Générale Adjointe en charge des infrastructures de  
Transports, de la mobilité et des bâtiments

Direzione di a spluttazione stradale Cismonte  
Direction de l'exploitation routière de Haute-Corse

Agenza Bastia Balagna  
Agence de Bastia Balagne

Rughjone Bastia Capicorsu Golu  
Antenne de Bastia Cap Golo



**ARRETE N° 11865B DU 16/12/2019**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR  
LA RD 333 DU PK 5.400 AU PK 9.052**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,**

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8<sup>ème</sup> partie), approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

**VU** l'arrêté n°1457 du 6 octobre 1988 du Président du Conseil Général de la HAUTE-CORSE portant règlementation générale sur la conservation et la surveillance des routes départementales,

**Vu le planning prévisionnel des travaux de confortement de l'ouvrage d'art de Fium albinu et de sécurisation de la RD 333 PK 7.910**, par l'entreprise titulaire du marché : Groupement Garelli / SAS Garelli IES / Apex,

**CONSIDERANT** que les travaux vont nécessiter la mise en place d'un dispositif de protection au regard du **risque sanitaire amiante**, et par conséquent, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la **RD 333** au droit de la zone chantier entre les villages de Farinole et Patrimonio,

**CONSIDERANT** l'avis technique conforme émis par le responsable de l'Antenne de Bastia Cap Golo.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La circulation des véhicules sera réglementée sur la RD 333 du PK 5.400 au PK 9.052 selon les dispositions ci après.

**ARTICLE 2** : La vitesse sera limitée à 30 km/h dès l'approche de la zone de travaux.

**ARTICLE 3** : A compter du 13 Janvier 2020, jusqu'à la date de réception des travaux, la circulation de tous les véhicules ou les piétons sera interdite 24 h / 24 h et 7 jours / 7 jours sur la RD 333 du PK 7.720 au PK 8.100, en dehors des entreprises intervenantes et des agents de la direction des routes de la Collectivité de Corse.

**ARTICLE 4** : Sur les autres portions de la RD 333, entre les villages de Farinole et Patrimonio, lorsque cela sera nécessaire, la circulation se fera par alternat, soit à l'aide de feux tricolores, soit manuellement par des piquets K 10.

**ARTICLE 5** : Il existe un itinéraire de déviation pour relier les villages de Patrimonio et Farinole par les RD 333, RD 80 et RD 81.

**ARTICLE 6** : La signalisation réglementaire, conforme à l'instruction interministérielle susvisée, sera mise en place et maintenue de jour comme de nuit par l'entreprise titulaire du marché sous le contrôle de l'Antenne de Bastia Cap Golo.

**ARTICLE 7** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 8** : Le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments, le Directeur des Routes, le Directeur de l'Exploitation Routière – Haute-Corse, le Chef d'Agence Bastia, Balagne, le Chef de l'Antenne de Bastia Cap Golo, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Corse et les maires des communes de Farinole & Patrimonio, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les communes susvisées, et publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica  
Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Pè u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è per delegazione  
Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation

U Direttore / Le directeur  
Christian LONGINOTTI